

Raison Sociale :

Enseigne :

Adresse :

CP Ville :

Tél : Fax :

Nom du contact : Qualité :

DÉSIGNATION	PU HT €	Qté	MONTANT HT €
SAV+ Pack de 1000 SMS*	70,00	1	70,00

*Nécessite une connexion internet.

Sans limite de validité.

MODALITÉ DE RÈGLEMENT

à la signature de la commande

Nos coordonnées bancaires CIC Sud-Ouest
FR76 1005 7192 3700 0961 1760 133
CMCIFRPP

TOTAL HT	70,00 €
TVA 20%	14,00 €
TOTAL TTC à payer	84,00 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- I) GENERALITES : Sauf conventions spéciales constatées par écrit, la remise ou l'envoi de la commande par l'acheteur implique son adhésion aux présentes conditions de vente.
- II) PRIX : Sauf stipulation contraire, les offres sont valables un mois. Les renseignements portés sur les barèmes ne sont donnés qu'à titre indicatif, INFOVAB pouvant être amenée à les modifier à tout moment dans la mesure où les conditions économiques, fiscales ou monétaires seraient défavorables pour le vendeur au moment de la livraison de la marchandise commandée.
- III) CONDITIONS DE PAIEMENT : Les marchandises sont payables au domicile de INFOVAB suivant les modalités d'accord entre l'acheteur et le vendeur.
Les termes de paiement ne peuvent être annulés ou même retardés pour quelque motif que ce soit.
En cas de livraison partielle, chaque livraison sera considérée comme un marché global.
Tous retards dans les paiements, outre les conséquences légales, autorisent INFOVAB à annuler l'escompte éventuellement consenti à l'acheteur sur ladite facture, et à faire courir les intérêts de retard au taux des avances de la banque de France de plein droit et sans la mise en demeure préalable.
- IV) LIVRAISON : Les délais de livraison indiqués par la société s'entendent à partir de la date de l'acceptation de la commande. Leur dépassement ne peut entraîner ni annulation, ni indemnité, sauf stipulation contraire acceptée au préalable par écrit par INFOVAB.
La marchandise voyage aux risques et périls de l'acheteur. Il appartient au destinataire de vérifier l'expédition à l'arrivée, et en cas de litige quantitatif ou qualitatif, d'en avvertir la société dans un délai de 24 heures. Les marchandises ne sont pas assurées par INFOVAB. Le recours se fera auprès du transporteur.
- V) GARANTIES : La garantie est limitée au choix de la société, soit par la réparation, soit par le remplacement du matériel reconnu défectueux par elle.
En aucun cas INFOVAB ne peut être tenue comme responsable des conséquences directes ou indirectes, ne peut lui être réclamée de ce fait à quelque titre que ce soit.
L'acheteur ne doit avoir apporté aucune modification visible ou invisible aux composants.
- VI) PENALITES : A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites.
A titre de clause pénale, l'acheteur sera redevable pour le retard de paiement, d'intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Ce taux commencera à courir dans le délai de huit jours à compter de l'envoi d'une mise en demeure sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception.
- VII) ATTRIBUTION DE JURIDICTION : En cas de contestation, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel est situé le Siège Social de INFOVAB est seul compétent quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.
- VIII) RESERVE DE PROPRIETE : Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. (Loi N° : 80-335 du 12 mai 1980).
Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens.

A

Le

Signature et cachet commercial

« Lu et approuvé, aux conditions générales de vente »

Nom du signataire

A retourner par fax au 05.57.77.75.76 ou par email : a.chaillon@infovab.com